

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *En argent = 250 florins à titre de Pension. Elle ne retire aucune autre chose, hormis le casuel, qui est quatre baches par enf.*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *Il n'y en a point.*
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *Le Dénoué de cette localité prévoit d'un legs pieux de Monsieur Rivoville Pasteur au dit lieu, en 1766. de 120 livres de rente qui ont produit argent de suite 1576 1663, rendus à Pully, et par une donation de feu M. le Doyen de Bergence de - 160 - quelques années après, les quatre sommes produisent d'intérêt sup. au 1. p. p. 478 fr.*
- c. Fondations? *De feu M. le Doyen de Bergence de - 160 - quelques années après, les quatre sommes produisent d'intérêt sup. au 1. p. p. 478 fr.*
- d. Caisses communales? *La commune ajoute pour former les rentes annuellement outre environ 40 florins pour les écoles, pour un 100 =*
- e. Biens d'église? *La commune ajoute pour former les rentes annuellement outre environ 40 florins pour les écoles, pour un 100 =*
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds? *Pour un petit jardin ou chevrier, de la commune qui vaut environ 7 florins par année.*
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Pully le 8 Mars 1799.
Louise Françoise Moënoz*

246 *JK*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Belmont.*
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *un village.*
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *à celle de Belmont.*
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *De la Paroisse de Belmont; ou est le Temple Paroissial qui est un Agent National.*
- d. District de *Lausanne.*
- e. Canton de *Le Léman.*
- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Il y a six maisons éloignées d'un quart de lieue de l'école, & huit qui sont à trois quarts d'heure loin du village.*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)
- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *Il n'y en a point; excepte les maisons foraines désignées ci-dessus.*
- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *un quart de lieue, & trois quarts d'heure.*
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Corzy un quart de lieue de Belmont; Baudex, Chally & Bully en sont éloignés d'environ demi lieue.*

a. Leurs noms. *Corzy, Bully, Baudex, & Chally.*

b. Leurs distances réciproques. *½ quart & demi lieue.*

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *à lire, écrire, l'arithmétique, la Musique, les Oraisons, le Catechisme & l'orthographe; avec les prières.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *toute l'année, excepté pendant les fêtes des moissons, & des vendanges.*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *Le vieux & le Nouveau Testament, les Oraisons & Cantiques pour les fêtes religieuses, & l'abrégé du Catechisme d'Abteville.*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *Il n'y a point de réglemens particuliers à cette école, que ceux qui sont prescrits par le Code Ecclésiastique.*

9°. Durée de l'école chaque jour? *6 heures, trois heures le matin, & autant le soir.*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? *Classés.*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *C'est la Commune, de concert avec le Pasteur qui faisait l'examen.*

b. D'où est-il? *La Régence de Belmont est actuellement vacante, le Regent Menetrey ayant demandé sa démission à l'Agent, & au Pasteur il y a quinze jours; à cause de son âge avancé, & de ses infirmités. En attendant que ce poste ait été rempli, on en a remis les fonctions au Citoyen Jean Daniel Abetel de Belmont, fils du Citoyen Abetel Regent à Froideville, qui substituait déjà le vieux Regent depuis quelques mois.*

c. Son nom

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école? *Septante cinq.*

a. En hiver, } soit garçons ou filles, en tout 80.
b. En été, } environ le tiers 20 à 24.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école. *une maison, un Jardin, & chenevier contenant environ deux ouvriers.*

a. Possède-t-elle de pareils fonds? *dont le Regent a la jouissance.*

b. Quelle en est la valeur? *quarante francs par an.*

c. Source des revenus. *1° la Bourse de la Commune, 2° la Bourse des Pauvres, 3° les Particuliers demeurant vers Belmont, 4° le Cédant Souverain.*

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *Il ne sont réunis ni à l'un, ni à l'autre.*

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour être admis, combien? *on paye quatre baches par an, pour chaque enfant depuis l'âge de sept ans.*

15°. Bâtiment de l'école. *c'est la Maison Commune, consistant en deux chambres, un cabinet, & une cuisine, galetas, & Caveau.*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Il est en assez bon état.*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Il n'y a qu'une chambre destinée à l'école dans cette maison; les autres servent à loger le Regent, & à tenir les Assemblées communales.*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *C'est la Commune.*

* Cette source a été chargée d'une partie de cette section contre le Regent, dans un temps où il n'y avait de savoir vers cette Commune, mais aujourd'hui qu'elle est surchargée, elle ne peut plus s'occuper de continuer à l'écarter qui paraît d'ailleurs hors de la justice, puis que son l'ancien père, l'argent de l'un ou l'autre de ces deux papiers, paraît pour l'instruction des riches.

Siexdel. Agt. Nat.

(4)

- 16°. Pension de l'instituteur ou maître deux cent francs, compris le logement d'école?
- A. En argent, bled, vin, ou bois? *en argent 155 florins, 3 sacs de froment, 2 sacs de Mesel, un sac d'avoine, les gerbes qui font environ 3 coupes de froment, plus 4 chars de bois.*
- B. De quelle source dérive-t-elle? comme de *de la commune, des particuliers, de la Bourse des Cultes, & du ci devant souverain.*
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *Il ny en a point ici.*
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *Il ny ny en a point.*
- c. Fondations? *On ignore l'époque, & la manière dont cette école a été fondée.*
- d. Caisses communales? *Il ny en a point.*
- e. Biens d'église? *Point.*
- f. De l'argent payé par les pères de chaque Cere de famille (payé) famille & placé avec profit? *4 bats par enfant, qui font partie de la Pension annuelle du Regent, ce qui ne*
- g. De biens-fonds? *forme ni capitaux, ni biens-fonds.*
- b. Ou d'autres capitaux quelconques? *Il ny en a point.*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Je déclare que les Réponses à ces questions sont conformes aux éclaircissements qui m'ont été fournis par le Citoyen Agent, par le ci devant Maître d'école, & par son Suffragant.

à Lutry ce 9. Mars 1799. P. D. Raccaud Pasteur.

Il serait urgent qu'il y eut une école pour les filles & qu'elles apprissent les ouvrages de leur comme faire tricoter &c. et où les garçons pourraient entrer jusqu'à l'âge de 8 à 10

Liarda agt. 1799.

248 *th.*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

Première Regence d'Epalinges

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Dans ce qu'on appelle au Village d'Epalinge*
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *C'est un petit village, il y a des hameaux qui ensemble composent la commune*
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *C'est une commune*
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *De la Paroisse des Croisettes, Agence d'Epalinges*
- d. District *de Lausanne*
- e. Canton *du Léman*
- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Les maisons les plus éloignées se font environ 1/4 d'heure*
- (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)
- Le Village 17 Maisons.
Le Chalet 11 Maisons.
Balégue 9 maisons
Chez les Chavans 4 Maisons
Montclard 2 métairies*
- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *les hameaux sont, Balégue, Le Chalet, Chez les Chavans, le Village, & Montclard est métairie*
- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *Environ les tiers des Enfants sont éloignés d'un quart d'heure, le reste sont à proximité*
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *Il n'est pas possible de fixer le nombre juste vu la variété constante de ceux qui sont admis à la communion*